

Ville de Bruxelles  
Département Instruction Publique



rue Thys Vanham, 21  
1020 Bruxelles

Tél: 02/422.02.00

Fax:02/422.02.18

Courriel: dir.steyls@brunette.brucity.be

## Organisation générale de l'école

### 1. Horaire des cours.

Les cours se déroulent de: -8h20 à 12h (tous les jours de la semaine)  
-13h10 à 15h20 (lundi, mardi, jeudi)  
-13h10 à 15h (vendredi).

**TOUS LES ENFANTS DOIVENT ETRE PRESENTS A 8H15 et 13H05!!!!**

### 2. Absences.

Toute absence de courte durée doit être justifiée par un motif écrit, sur papier libre. Ce motif **ne peut pas être écrit dans le journal de classe!!** Il doit être remis au titulaire le premier jour de rentrée de l'enfant.

Toute absence de plus de 3 jours doit être motivée par un certificat médical.

**Je rappelle que l'école est obligatoire à partir de 6 ans et que toute absence non motivée doit être signalée auprès du Ministre de la Communauté française.**

En cas d'absence prolongée, je vous demande de prévenir l'école par téléphone afin que nous puissions préparer le travail de l'enfant (celui-ci sera confié à la Concierge afin que vous puissiez le prendre).

### 3. Relation avec les enseignants.

Les enseignants de l'école sont toujours à votre disposition afin d'éclaircir un problème, répondre à vos questions, vous conseiller.

Afin d'organiser cela au mieux, je vous demande de prendre rendez-vous par écrit (mot à remettre à l'enseignant). Celui-ci vous fixera alors, le moment de la rencontre.

**Les Parents ne sont pas autorisés à déranger les leçons pour régler des problèmes, ils doivent se présenter à la conciergerie de l'école.**

### 4. Journal de classe.

Le journal de classe est un instrument de travail pour les enfants et un outil de communication pour les enseignants.

**Il doit être signé tous les jours par un parent !!!**

### 5. Bulletin.

Au cours de l'année, les enfants recevront 4 bulletins avec des résultats chiffrés.

La remise des 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> bulletins se fera à l'école lors d'une réunion des Parents.

### 6. Farde d'avis.

Elle est le complément du journal de classe.

Tous les avis distribués aux enfants seront glissés dans la farde d'avis et devront être signés par les parents.

Dans certains cas, ils devront être complétés, glissés dans une enveloppe et remis au titulaire.

### 7. Repas.

L'école organise: -un déjeuner "tartines", où les enfants peuvent recevoir un potage (10€/trimestre)

-un déjeuner "repas chaud".

Pour le repas chaud, les parents doivent s'adresser auprès de Madame Michiels, afin de recevoir le formulaire adéquat.

Les élèves qui présenteront une attestation du CPAS bénéficieront d'un tarif préférentiel.

### 8. Choco et lait.

Le prix du lait et du lait chocolaté sera annoncé en début de chaque trimestre par un avis.

Prière de remettre l'argent du lait ou du choco, au titulaire, sous enveloppe.

### **9. Garderie.**

L'école organise 4 services de garderie:

1. Le matin de 7h à 8h.
2. Le midi de 12h à 13h15 (les enfants qui prennent le repas chaud restent donc à la garderie).
3. Le soir de 15h20 à 18h (y compris l'étude).
4. Le mercredi de 12h à 18h.

Le paiement des garderies se fait: -en début de trimestre ou  
-en début d'année

L'argent est à remettre au titulaire, sous enveloppe.

Les élèves qui présenteront une attestation du CPAS bénéficieront de la gratuité.

### **10. Natation.**

La pratique de la natation est **obligatoire pour tous les enfants de l'école.**

**Seuls les enfants couverts par un certificat médical peuvent être exemptés de la natation.**

**Le certificat doit être renouvelé en début de chaque trimestre** (septembre, décembre, mars).

Les parents pourront excuser leur enfant au maximum 2 fois par an.

Les enfants de la 1<sup>ères</sup> à 6<sup>èmes</sup> années iront à la piscine, à pied, tous les 15 jours pour une séance de 40 minutes dans l'eau

### **11. Tenue des élèves.**

Je rappelle que l'habillement des élèves doit être en rapport avec les activités de la journée. Chaque enfant ayant une tenue de gymnastique à l'école, il est donc inutile d'habiller les enfants avec des vêtements pour le sport.

En cas d'activité sportive particulière, celle-ci sera précisée par un avis au journal de classe.

**Il est interdit de venir en jogging ou training à l'école!!!!**

De plus, je rappelle que le port de tout "couvre-chef" est interdit dans les écoles.

### **12. Comportement des élèves.**

Vous recevrez en ce début d'année, un "Règlement de bonne conduite" que votre enfant et vous-même signerez.

Il s'agit d'une série de règles à respecter afin que chacun puisse vivre l'école sereinement. J'espère que nous pourrons vivre ainsi en harmonie, dans le respect des particularités de chacun.

De même, il est interdit d'apporter des objets de valeur à l'école (Game Boys, baladeurs, téléphones,...)

### **13. Achats groupés.**

Une somme sera relevée par le titulaire afin de couvrir les petits frais de la classe. Les dépenses seront consignées par le titulaire dans un carnet de comptes.

Au nom de l'équipe éducative de l'école **Steyls**, je tiens à souhaiter à tous les enfants et parents, une excellente année scolaire .

Je tiens aussi à rappeler qu'une bonne collaboration entre les parents et l'école sera source de succès et de réussite pour les enfants.

Céline Ruelle  
la Directrice